

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC. (la « Société »)
700, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4V9

2. Date du changement important

13 décembre 2021

3. Communiqué

Un communiqué de presse, en version française et anglaise, a été publié le 13 décembre 2021 par Globe NewsWire, lequel a été déposé sur SEDAR.

4. Résumé du changement important

La Société a annoncé la clôture d'un placement privé sursouscrit de 6,7 millions \$.

5. Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

La Société a annoncé la clôture du placement privé préalablement annoncé, pour un produit brut total de 6 773 110 \$ (le « **Placement** »). Le Placement a été effectué conformément aux termes et modalités de la convention de placement pour compte intervenue entre la Société et un consortium de courtiers pour lequel Eight Capital a agi à titre de chef de file et BMO Marché des capitaux, INFOR Financial Inc., Echelon Wealth Partners Inc., Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. et Raymond James Lée (collectivement, les « **Courtiers** »). Le Placement a consisté en l'émission de (i) 10 819 629 actions accréditives du Québec de catégorie A (les « **Actions accréditives du Québec** ») à un prix de 0,35 \$ par Action accréditive du Québec; (ii) 4 860 000 actions accréditives du Québec de charité de catégorie A (les « **Actions accréditives de charité du Québec** ») à un prix de 0,45 \$ par Action accréditive de charité du Québec; et (iii) 2 497 625 actions accréditives fédérales de catégorie A (les « **Actions accréditives fédérales** » et, collectivement avec les Actions accréditives du Québec et les Actions accréditives de charité du Québec, les « **Actions accréditives** ») à un prix de 0,32 \$ par Action accréditive fédérale.

Les Actions accréditives seront considérées comme des « actions accréditives » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les dépenses admissibles feront l'objet d'une renonciation en faveur des souscripteurs avec une date d'entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre 2021. Le produit brut de la vente des Actions accréditives sera utilisé pour les frais généraux d'exploration sur le projet O'Brien situé au Québec.

En guise de rémunération pour les services rendus dans le cadre du Placement, les Courtiers ont reçu une commission en espèces de 305 478 \$. En guise de rémunération additionnelle, la Société a également octroyé aux Courtiers un total de 794 532 bons de souscription de rémunération non-transférables permettant d'acquérir jusqu'à 794 532 actions de catégorie A au prix de 0,35 \$ pour une période de 18 mois suivant la clôture du Placement.

Tous les titres émis en vertu du Placement sont assujettis à une période de restriction de quatre mois et un jour, se terminant le 14 avril 2022, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada. Le Placement demeure soumis à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Des initiés de la Société ont souscrit dans le cadre du Placement pour un total de 1 315 800 Actions accréditives du Québec et 156 250 Actions accréditives fédérales, ce qui constitue des « opérations avec des personnes apparentées » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») et au sens de la politique 5.9 de la TSXV – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. Cependant, les administrateurs de la Société qui ont voté en faveur du Placement ont déterminé que les dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5 a) et 5.7 1) a) du Règlement 61-101, peuvent être invoquées car ni la juste valeur marchande des Actions accréditives du Québec et des Actions accréditives fédérales émises aux initiés, ni la juste valeur marchande de la contrepartie payée pour ces Actions accréditives du Québec et ces Actions accréditives fédérales ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. Aucun administrateur de la Société n'a exprimé d'opinion contraire ou de désaccord en lien avec ce qui précède.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Non applicable.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Non applicable.

7. Information omise

Non applicable.

8. Membre de la haute direction

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter :

M. Hubert Parent-Bouchard
Chef de la direction financière
Téléphone : 1 (819) 763-9969

9. Date de la déclaration

Le 23 décembre 2021.